



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le Maire

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 296

**L'attribution d'une subvention à l'association Ipanema Futevolei**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport. L'association Ipanema Futevolei ayant pour but le développement de la pratique du Futevolei, organise, au mois de juillet sur la plage du Neptune à Ajaccio, un tournoi mondial. Plusieurs équipes internationales participeront à cette manifestation. Pour mener à bien ce projet, l'association Ipanema Futevolei sollicite de la ville d'Ajaccio une subvention. Considérant les retombées économiques et médiatiques qu'engendre cet évènement, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Ipanema Futevolei.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, l'adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;  
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015;  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 juillet 2015 ;

**DECIDE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Ipanema Futevolei destinée à l'organisation du tournoi mondial de Futevolei.

**AUTORISE**

Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toutes conventions relatives à ces aides financières ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015\_296-DE

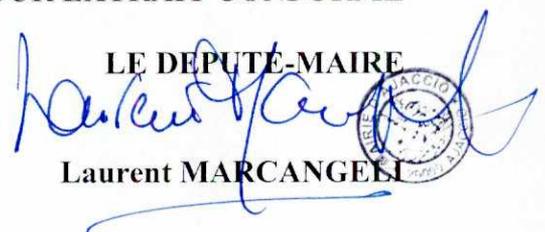
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
**Laurent MARCANGELI**  
